

FR

FR

FR

ANNEXE

1. IDENTIFICATION

Intitulé/Numéro	République du Congo -Projet de dépollution en matière explosive du site de la Poudrière de Maya-Maya à Brazzaville N°2009/021-724		
Coût total	Contribution 100% UE : 750 000 Euros (10ième FED – Env B)		
Méthode d'assistance / Mode de gestion	Approche de projet- gestion directe centralisée		
Code CAD	15250	Secteur	Enlèvement des mines terrestres

2. MOTIF

2.1. Contexte sectoriel

L'action proposée vise un besoin de sécurisation post-conflit des populations par rapport à du matériel explosif éparpillé dans une zone urbaine de la capitale.

Par rapport au Document de Stratégie Pays de la Commission européenne et du Programme Indicatif National (PIN) pour la République du Congo, une enveloppe de 3 900 000 EUR est réservée pour l'assistance relative à des besoins imprévus, tel que peut l'être la sécurisation de ce site.

Il faut souligner l'impact que ce projet aura sur la sécurité nationale et régionale en enlevant les derniers stigmates de conflit sur le site retenu. En plus, le projet réduit l'accès aux explosifs à transporter ou à vendre illégalement à travers les frontières poreuses de la République du Congo vers la République Démocratique du Congo (RDC), la République Centrafricaine, le Cameroun, l'Angola ou le Gabon.

Ce projet aura un impact direct sur la sécurité alimentaire et sur la production agricole en augmentant l'accès aux terres agricoles urbaines. Au regard des questions environnementales, cette action permettra la réduction de contamination des métaux lourds qui se produit lorsque les restes d'explosifs sont abandonnés sur le sol pendant de longues périodes. Par ailleurs, cette action va aborder les problèmes liés au danger physique direct des explosifs à travers des campagnes de sensibilisation et la formation du personnel militaire détaché pour cette action de dépollution.

2.2. Enseignements tirés

- Pour exécuter ce type d'action, il n'y a qu'un seul organisme actuellement présent en République du Congo capable de le mettre en œuvre, il s'agit de Mines Advisory Group (MAG) qui a signé un accord de siège avec le pays en 2008 reconnaissant cet organisme d'utilité publique. MAG est en effet la seule organisation disposant des techniques et compétences requises et qui opère dans le domaine d'activité et dans la zone géographique concernés par la subvention en raison de toutes circonstances de fait ou de droit. Ce monopole explique que la Délégation a retenu MAG comme bénéficiaire unique et directe de la subvention.

- MAG opère en République du Congo depuis Décembre 2007 dans les projets de Gestion et de Destruction des Armes Conventionnelles aussi bien que dans les projets liés à la prolifération Armes de petits calibres et Armements Légers (SALW), en partenariat avec le Ministère de la Défense grâce à un financement provenant du « Pool de Prévention des conflits » du Gouvernement Britannique et de « l' Office of Weapons Removal and Abatement » du Bureau des Affaires Politico-militaires du Département d'Etat Américain.
- De Décembre 2007 à ce jour, l'organisation MAG a détruit 725 162 armes et munitions pesant 142 679 Kg, allant des missiles de systèmes de défenses aériens tels que les SA7 aux obus d'artillerie et 500 kg de bombes, tous enlevés des dépôts d'armement situés dans des centres urbains dans tout le pays.
- Le 3 Avril 2009, en conformité avec l'engagement de la République du Congo sur la Convention internationale sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines anti personnelles et sur leur destruction (Traité d'OTTAWA), MAG a aidé à la destruction de 4 000 mines anti-personnelles enlevées des dépôts militaires de Pointe-Noire.
- A travers les Projets MAG CWMD/SALW (Destruction et Gestion d'Armes Conventionnelles et des dépôts/Armes Légères et de Petits Calibres), 14 membres du personnel des Forces Armées Congolaises (FAC) ont été formés avec succès à la destruction des armements au moyen de techniques de coupe et des explosions.
- L'expertise accumulée par MAG à partir de ses projets dans les zones post conflit à travers le monde aidera le Ministère de la Défense et spécifiquement les FAC à mener ce genre d'actions et augmentera leur capacité et leurs compétences à décontaminer un site de ses UXOs (Unexploded Ordnance – Munition non explosée).
- L'approche proposée dans ce projet (une combinaison de la participation communautaire et d'un traitement très technique) s'est avérée efficace, à la fois en terme d'enlèvement sans danger des UXO des zones de guerres ou à la suite d'explosions non planifiées, et au regard de l'implication des communautés locales.
- Sécuriser le site de Maya-Maya fait partie de la Stratégie générale du Gouvernement en vue de sécuriser toutes les zones du pays suite à la guerre civile des années 90 et en conformité avec le document du Gouvernement du pays sur la Stratégie de Réduction de la Pauvreté adopté en 2008.
- Après les conflits internes, avec le soutien de la Commission Européenne et d'autres donateurs, plusieurs réhabilitations ont déjà eu lieu telles que les routes, les centres de santé, les écoles, les tribunaux administratifs, etc. afin d'aider le pays à mettre en place des institutions nécessaires à la croissance économique et sociale. Néanmoins, il demeure encore des zones d'insécurité telles que le site de la Poudrière de Maya-Maya qui ont été identifiées et qui doivent être déminées pour sécuriser la population environnante.

2.3. Actions complémentaires

Ce projet est lié à d'autres projets financés par la Commission Européenne de 2005 à 2009 tels que le « programme national de démobilisation, démilitarisation et réinsertion des ex-combattants » (PNDDR – 3 000 000 euros), le « projet de collecte des armes pour le développement » (PCAD – 2 000 000 euros) et le « projet de consolidation de la réconciliation par l'appui aux populations touchées par les conflits » (PCR – 5 000 000 euros) dans le but de consolider la paix et la stabilité par l'amélioration de la sécurité et de soutenir le développement durable en République du Congo.

2.4. Coordination des bailleurs de fonds

L'activité proposée est nouvelle en République du Congo. A ce jour, il n'y a eu que des activités très limitées d'autres donateurs dans ce type d'activité spécifique dans le pays (financement de MAG par le Royaume Uni et les Etats-Unis).

3. DESCRIPTION

3.1. Objectifs

Objectif général: Augmenter la sécurité des communautés locales vulnérables afin de contribuer à la réhabilitation, à la paix et au développement en République du Congo.

Objectif Spécifique: Dépolluer la zone du site de la Poudrière à travers l'enlèvement et la destruction des explosifs des restes de guerres (ERW) afin de la rendre sans danger pour les populations locales.

3.2. Résultats escomptés et principales activités

- 3.2.1. *Tous les objets visibles (en surface) ERW et ceux enfouis jusqu'à la profondeur requise sont enlevés et détruits selon les normes internationales ;*
- 3.2.2. *La capacité des Forces Armées Congolaises (FAC) d'exécuter des activités liées à la détection des ERW, au déminage et à la destruction des explosifs et autres munitions est renforcée ;*
- 3.2.3. *La population locale est sensibilisée sur le danger des UXO sur le site de Maya-Maya et sur la manière de réagir face au danger des explosifs.*

Résultats escomptés	Activités
<p>1. Tous les objets visibles (en surface) ERW et ceux enfouis jusqu'à la profondeur requise sont enlevés et détruits selon les normes internationales ;</p>	<p>1.1 Marquage des zones dangereuses avant les activités de déminage;</p> <p>1.2 Défrichage de la végétation pour une meilleure fouille;</p> <p>1.3 Activités de fouille visuelle;</p> <p>1.4 Activités de fouille en surface avec matériel de détection;</p> <p>1.5 Etablissement du déminage nécessaire/profondeur de l'excavation;</p> <p>1.6 Activités de fouille sous terre utilisant le matériel de détection ou l'excavation mécanique;</p> <p>1.7 Marquage durant les opérations, pour identifier le site, la progression des opérations de déminage et la localisation des UXO;</p> <p>1.8 Marquage des zones entièrement déminées;</p> <p>1.9 Destruction de tout objet immobile <i>in situ</i>;</p> <p>1.10 Enlèvement de tous les UXO transportables vers la zone spécifique hors de Brazzaville pour sa destruction;</p> <p>1.11 Liste de tout les ERW retirés dans la base des données créée;</p> <p>1.12 Supervision des activités par le chef d'équipe technique international du siège de MAG ;</p> <p>1.13 Remise des terres déminées aux autorités lors d'une cérémonie de cession officielle.</p>
<p>2. La capacité des Forces Armées Congolaises (FAC) d'exécuter des activités liées à la détection des ERW, au déminage et à la destruction des explosifs et autres munitions est renforcée.</p>	<p>2.1 Formation d'un mois en Déminage Manuel/Déminage de zone (BAC) de 12 techniciens (comprenant 2 chefs d'équipe) affectés auprès de MAG par les FAC;</p> <p>2.2 Remise des brevets aux personnels de FAC formés au secourisme et au déminage manuel / opérations de BAC (Battle area clearance);</p> <p>2.3 Formation sur le tas tout au long des opérations;</p> <p>2.4 Séminaire international de formation en PSSM à Nairobi pour ledit personnel des FAC.</p>
<p>3. La population locale est sensibilisée sur le danger des UXO sur le site de Maya-Maya et sur la manière de réagir face au danger des explosifs</p>	<p>3.1 Recrutement des agents Internationaux MAG suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un Manager en Liaison Communautaire (CLM), - un Technical Field Manager (TFM), - un Technical Field Manager Team Leader. <p>Ils seront déployés pour former et appuyer les agents nationaux de Liaison Communautaire et les équipes de déminage des UXO.</p> <p>3.2 Formation de 3 membres de la communauté locale de Maya-Maya par les CLM comme agents de Liaisons Communautaires /Chefs d'équipe;</p> <p>3.3 Activités de sensibilisation (et fourniture de matériels d'information) effectuées par les Agents de Liaison Communautaire Chefs d'équipe pour attirer l'attention de la communauté locale sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> (1) le danger que posent les UXO et comment y faire face, (2) les projets d'activités programmés et le marquage des dangers.

3.3. Risques et hypothèses

Il y a une importante supposition que tous les acteurs à la fois militaires et civils congolais de Brazzaville soutiennent activement l'exécution de ce projet. Par ailleurs, le personnel affecté au projet par les FAC devra être réceptif et capable d'apprendre et de rester à son poste pendant la durée de l'action et tout le personnel impliqué (de MAG, des FAC ainsi que le personnel d'appui médical), devra être capable, dévoué, et respectera consciencieusement les « Procédures d'Opérationnelles Standards ». De plus, l'environnement sécuritaire devra rester favorable pour ces opérations et il devra être possible de continuer à en faire le suivi en maintenant des relations positives avec les autorités.

Facteurs de risques :

- Physique : Travailler avec les UXO est naturellement dangereux.
- Environnemental : la saison des pluies peut avoir un impact sur les rendements.
- Politique : le climat postélectoral (les élections présidentielles se sont tenues le 12 Juillet 2009). Ceci pourrait avoir des conséquences sur 1) la sécurité et 2) les relations futures avec les autorités.
- Economique : la fluctuation des taux de change pourrait avoir un impact sur certains coûts.
- Social : travailler avec les UXO pourrait être cause de préoccupation au sein des communautés locales.

Mitigation de la gestion des risques susmentionnés: Plusieurs solutions/actions seront trouvées pour gérer les risques, même les plus minimes.

Sécurité: Toutes les actions de précaution seront prises et toutes les procédures seront appliquées lors de la manipulation des explosifs.

Environnemental: le projet respectera l'environnement et les prévisions météorologiques seront pris en compte quotidiennement dans le planning d'activité.

Politique: Le Ministre de la Défense et le Ministre du Plan ont été associés à ce projet depuis le début et ont marqués leur accord sur la méthodologie employée. La présidence est également informée de ce projet. Ils seront continuellement informés de ses résultats et engagés à tous les stades de sa mise en œuvre. Le Congo a été relativement calme depuis l'élection présidentielle de juillet 2009. Il y a actuellement peu d'agitation politique de l'opposition.

Social: Les communautés locales seront informées en temps utile et seront associés activement au projet depuis le démarrage à travers des réunions, comités et activités de sensibilisation.

3.4. Questions transversales

Le projet vise la sécurisation de toute la population vivant dans la zone affectée par le matériel dispersé par la Poudrière. Les femmes et les enfants bénéficieront particulièrement de

ce projet à cause de leur exposition constante aux risques, avec l'usage fréquent des sentiers à l'aller comme au retour de l'école ou vers des zones de lavage des vêtements. Le nettoyage de cette menace aura un impact immédiat et durable sur les conditions de vie et sur l'environnement.

Depuis 2001, la République du Congo est membre de la Convention internationale sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines anti personnelles et sur leur destruction (Traité d'OTTAWA). Depuis, des actions significatives ont été menées, notamment l'enlèvement des explosifs sur la frontières angolaise, ainsi que la destruction, d'un stock de 4500 mines anti personnelles en 2009 à Brazzaville et Pointe Noire et l'élaboration d'un cadre juridique contre l'emploi des mines. Ces actions contribuent au renforcement des capacités nationales de lutte contre l'utilisation des mines anti personnelles. Ces améliorations apportées par la République du Congo ont fait l'objet de discussions lors du Sommet de Cartagena en Colombie en décembre 2009. Le gouvernement veillera au respect de ses engagements internationaux.

3.5. Parties prenantes

MAG travaille en République du Congo depuis 2007 et a tissé de très bonnes relations avec les FAC, le Ministère de la Défense et la DGE (Direction Générale de l'Equipement) qui ont beaucoup contribué au soutien du projet de gestion et d'élimination des armes conventionnelles (CWMD) actuellement exécuté par MAG. Les autorités nationales seront les premières parties prenantes à ce projet et en particulier les FAC, d'où certains membres seront déployés. Les communautés riveraines bénéficiaires et leurs autorités seront évidemment des parties prenantes dans cette action particulière.

Il y a trois principaux groupes cibles ; le premier groupe est celui des résidents installés autour de la zone du site (estimé à 1.000 personnes) ainsi que les enfants qui utilisent le terrain de jeux situé sur le site. Le deuxième groupe est celui du personnel des FAC qui va acquérir des connaissances spécifiques sur le déminage des UXO et les mettre en application. Le troisième groupe est celui des usagers de l'aéroport qui vont bénéficier d'une sécurité accrue (actuellement ils encourent le risque de contamination due aux UXO adjacents la zone de l'aéroport).

Les bénéficiaires directs comprendront trois membres de la communauté locale qui seront formés et employés pour servir de liaison avec les populations locales, tout en bénéficiant d'un revenu régulier, d'une qualification améliorée et d'une expérience professionnelle.

4. QUESTIONS DE MISE EN ŒUVRE

4.1. Mode de gestion

Il s'agit d'une gestion centralisée directe.

4.2. Procédures de passation de marchés et d'octroi de subventions/devis programmes

1) Contrats

Tous les contrats mettant en œuvre l'action doivent être attribués et exécutés conformément aux procédures et aux documents standard établis et publiés par la Commission pour la mise en œuvre des opérations extérieures, tels qu'en vigueur au moment du lancement de la procédure en cause.

La participation au marché pour l'action décrite par la présente fiche est ouverte à toutes les personnes physiques et morales visées par le 10^{ème} FED. L'ordonnateur compétent peut étendre la participation à d'autres personnes physiques ou morales sous couvert du respect des conditions établies par l'article 20 de l'annexe IV de l'accord de Partenariat ACP-CE.

2) Règles spécifiques applicables aux subventions

Les critères de sélection et d'attribution essentiels pour l'octroi de subventions sont définis dans le «Guide pratique des procédures contractuelles dans le cadre des actions extérieures de la CE». Ces critères sont établis conformément aux principes stipulés au Titre VII "Subventions" du règlement financier applicable au 10e Fonds européen de développement. Toute dérogation à ces principes doit être dûment justifiée, en particulier lorsque :

- Le financement de l'action est intégral (dérogation au principe du cofinancement) : le taux de cofinancement maximal envisageable pour les subventions est de 100%. Un financement intégral ne peut être accordé que dans les cas visés à l'article 253 du règlement de la Commission (CE, Euratom) n°2342/2002 du 23 décembre 2002 établissant les modalités d'exécution du règlement financier applicable au budget général des Communautés européennes et à l'article 109 du règlement (CE) n° 215/2008 du Conseil du 18 février 2008 portant règlement financier applicable au 10e Fonds européen de développement.
- Dérogation au principe de non-rétroactivité : une subvention peut être octroyée pour une action ayant déjà commencé si le candidat peut démontrer la nécessité de démarrer l'action avant l'attribution de la subvention, conformément à l'article 108 du règlement financier applicable au 10e Fonds européen de développement.

Ce projet sera mis en œuvre à travers une subvention directe à MAG en conformité avec l'article 6.3.2 du Guide pratique des procédures contractuelles des relations extérieures de l'UE. Cette subvention sera gérée directement par la Délégation de l'Union européenne en République du Congo.

4.3. Budget et calendrier

Le coût total du projet est estimé à **750 000 Euros** dont 100% seront imputés au PIN (Enveloppe B) dans le cadre de l'Accord de Cotonou révisé. Le budget se présente comme suit:

Catégories	Contribution UE en euros
Subvention MAG	724 412
Monitoring, Evaluation et Audit (CF)	10 000
Imprévus	15 588
TOTAL	750 000

4.4. Suivi de l'exécution

La délégation de l'Union Européenne en République du Congo en partenariat avec l'Ordonnateur National assurera le contrôle régulier du projet basé sur les indicateurs du cadre logique et les sources de vérification.

4.5. Évaluation et audit

Une société d'audit sera désignée avec MAG pour exécuter l'audit financier externe.

Un audit ex post centré sur la subvention octroyée par l'UE à MAG pourra être ordonné par la Délégation de l'Union européenne.

4.6. Communication et visibilité

Toutes les actions envisagées seront réalisées pour s'assurer que le projet est visible au regard des pratiques et des règlements de l'UE en termes de visibilité et de communication.